

3
recouvert de boue les traces de sang. Je suis allé p us
loin pour me laver les mains, afin de ne pas être
soupçonner.

Au terme de la Cour Criminelle, le meurtrier
se déclara non-coupable.

LACHANCE CONDAMNÉ A MORT.

A la prorogation du terme de la Cour Crimi-
nelle, le 30 Novembre, l'hon. juge Plamondon a
prononcé en ces termes la sentence de mort contre
l'assassin d'Odélide Desilets :

“ Cléophas Lachance, vous avez été trouvé cou-
pable du meurtre d'Odélide Desilets. ”

“ Le verdict de coupable a été rendu contre vous
par un juré intelligent et consciencieux, après un
procès de cinq jours de durée dans lequel vous
avez eu l'avantage d'une défense habile, pleine et
sans restriction.

“ Une jeune fille douce et pure a été l'objet de
vos coupables convoitises, et pour parvenir à votre
but, vous avez employé la violence. Vous l'avez
épiée, alors qu'elle sortait, en plein midi, de la mai-
son de son père pour aller passer une après-midi
dans votre famille, dont elle était l'amie.

“ Avant de sortir de chez vous, vous vous êtes
armé d'un couteau pour la contraindre par l'inti-
midation et la violence à céder à vos désirs. Vous